

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024**  
**CONVENTION DE PROJET**  
**CREUTZWALD - La Houve II - Zone d'activités**  
**MO10E049000 (reconventionnement)**

Le Bureau d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Warndt souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière et la réalisation d'études sur le site de La Houve II situé sur le territoire communal de Creutzwald, en vue de créer une zone d'activités économiques,

Considérant les biens d'ores et déjà acquis dans le cadre de la convention n°F08FD700011,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Warndt annexée à la présente délibération, portant sur :

- le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 110 ha 25 a 12 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 116 000 € HT,
- la réalisation d'études techniques, programmatiques et financières pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 200 000 € HT pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes du Warndt,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes du Warndt la convention de projet annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

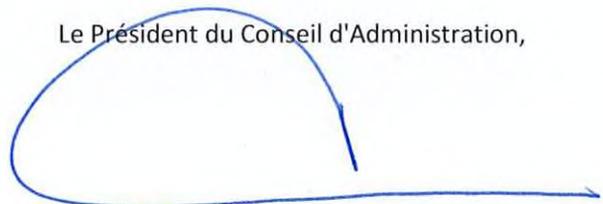
24 OCT. 2023

Le

La Préfète de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS

Nicolas DOMANGE